

# CHARTRE DE L'AUMÔNERIE NATIONALE

## L'AUMONERIE NATIONALE ET LES EQUIPES D'AUMONERIE

### « Etre présence du Christ dans les établissements de santé »

**L'aumônerie nationale des hôpitaux** est un service d'Eglise. Elle a pour **mission** d'assurer, dans les établissements de santé, la **présence** du Christ auprès des malades, de leurs familles et proches, ainsi que des personnels hospitaliers.

Cette tâche pastorale, confiée par l'évêque à des équipes constituées d'hommes et de femmes s'engageant pour l'annonce de l'Evangile, privilégie l'écoute et l'accompagnement des personnes rencontrées.

#### 1. Références évangéliques

Cette mission trouve sa source dans l'Evangile ; elle s'exerce à l'image du Christ, envoyé par le Père et poussé par l'Esprit en vue de proposer à tout homme le salut et la vie.

1. *« Comme tu m'as envoyé dans le monde, je les envoie dans le monde. Et pour eux je me consacre moi-même, afin qu'ils soient eux aussi consacrés par la vérité » (Jn 17, 18-19).  
« Je leur ai fait connaître ton nom et je le leur ferai connaître encore, afin que l'amour dont tu m'as aimé soit en eux, et moi en eux » (Jn 17, 26).*
2. *« Après que Jean eut été livré, Jésus vint en Galilée. Il proclamait l'Evangile de Dieu et disait ; « Le temps est accompli, et le Règne de Dieu s'est approché : convertissez-vous et croyez à l'Evangile » (Mc 1, 14-15).*
3. *« Alors il leur ouvrit l'intelligence pour comprendre les Ecritures, et il leur dit : « C'est comme il a été écrit : le Christ souffrira et ressuscitera des morts le troisième jour, et on prêchera en son nom la conversion et le pardon des péchés à toutes les nations, à commencer par Jérusalem. C'est vous qui en êtes les témoins. Et moi, je vais envoyer sur vous ce que mon Père a promis. Pour vous, demeurez dans la ville jusqu'à ce que vous soyez, d'en haut, revêtus de puissance » (Lc 24, 45-49).*
4. *« Donc le Seigneur Jésus, après leur avoir parlé, fut enlevé au ciel et s'assit à la droite de Dieu. Quant à eux, ils partirent prêcher partout : le Seigneur agissait avec eux et confirmait la Parole par les signes qui l'accompagnaient » (Mc 16, 19-20).*

#### 2. Orientations de l'Episcopat

La place de l'aumônerie des hôpitaux a été précisée par des propositions pastorales et recommandations de l'Assemblée plénière de l'Episcopat français à Lourdes en 1982. Celles-ci soulignent l'importance du délégué diocésain pour la mise en oeuvre de la Pastorale de la Santé (D.D.P.S.) et recommande de « créer des équipes pour

l'aumônerie des établissements (de sante) ».

« L'Assemblée encourage l'effort actuel de renouvellement dans l'aumônerie des établissements de soins :

*pour la mise en place d'équipes d'aumônerie, constituées avec l'accord du délégué diocésain à la pastorale de la santé et qui prévoient avec lui leur fonctionnement ;*

*pour la reconnaissance et la nomination de responsables autres que prêtres, l'Assemblée souhaite que ces responsables ne soient pas nommés sans que l'on ait prévu pour eux une formation adaptée.*

*L'Assemblée souhaite que ces équipes se concertent avec les communautés chrétiennes et les responsables de la pastorale de la santé.*

*Un guide utile pour la réalisation de ces tâches est inclus dans le rapport de la Commission et présenté à la suite de ces propositions » (Extrait de « Lourdes 1982 — Mission sans frontières »).*

### **3. L'aumônerie nationale des hôpitaux**

Ce service a été créé en 1946. Il a reçu l'agrément de l'Assemblée des Cardinaux et Archevêques de France en 1948. Institution de l'Eglise, il est, à ce titre, reconnu par l'Etat, dans le cadre de la Loi de la séparation des Eglises et de l'Etat (1905).

L'aumônerie nationale des hôpitaux se situe en permanence au carrefour d'une double évolution : celle des politiques sanitaires et des établissements de santé, celle de l'Eglise confrontée aux évolutions du monde moderne.

25 mars 2004

**(Extrait de la Charte de l'Aumônerie Nationale)**